

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 08 FÉVRIER 2024

L'an deux mil vingt-quatre le huit février, les membres du conseil municipal de la commune de Massangis se sont réunis à la Mairie salle du Conseil Municipal sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

Xavier COURTOIS (Maire) – Jacques ROBERT – Didier GORSKI – Ludivine CAPOLUNGO – Marie GERMAIN – Corine HECKER.

Absente non excusée : Milène THEVENET.

Absents excusés : Nicolas CLAUDON – Eric GIGAULT DE CRISENOY.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Xavier COURTOIS, le Maire à 20H00.
Mme Marie GERMAIN a été désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

Le Maire a dénombré six conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée par l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales était remplie.

APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU :

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu du 30 novembre 2023.

ORDRE DU JOUR :

1- Informations du Maire

Analyse d'eau : prélèvement du 23 janvier 2024, présence de Chlorothalonil pesticide qui était utilisé pour le traitement des semences. Les seuils de conformité ne sont pas connus pour cette molécule.

2- Avis du Comité Social Territorial du CDG89

Le Comité Social Territorial du CDG89 a émis un avis favorable à l'unanimité pour la mise en place de la prime pouvoir d'achat et du forfait mobilité durable au sein de la collectivité qui avaient été présentés lors de la réunion du 30 novembre 2023.

3- Caution logement 8 rue du Four Tormancy

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Madame Clara GAËL, locataire du logement communal au 8 rue du Four à Tormancy, a mis un terme au bail du 30 mars 2023. L'état des lieux réalisé le 04 janvier 2024 n'appelle aucune observation. Il est donc proposé de lui restituer en totalité la caution versée à l'entrée des lieux d'un montant de 400 euros.

Le Conseil Municipal accepte de restituer la caution sous réserve que la locataire n'ait aucune dette envers la commune.

4- Adhésion à la prestation retraite à façon pour l'année 2024

Comme chaque année le CDG89 propose la prestation retraite à façon, la collectivité confie l'instruction de dossiers de retraite pour les agents affiliés à la CNRACL. Depuis le 1^{er} janvier 2024 la participation financière Forfait retraite par dossier est de 150 €.

Le Maire expose :

- Que le CDG 89 a présenté à la commune un projet de convention afin de se substituer à nous, pour accomplir les tâches afférentes à l'établissement des dossiers CNRACL et à l'envoi des données dématérialisées relatives au droit à l'information de nos agents.
- Que l'évolution de la réglementation en matière de retraite et plus particulièrement dans la gestion des dossiers est de plus en plus complexe à maîtriser et nécessite une expertise accrue dans ce domaine.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité d'adhérer à cette prestation et charge le Maire de signer la convention.

5- Résumé audit énergétique logement 89 grande rue

Le Maire présente le rapport d'étude énergétique avec simulation thermique dynamique qui préconise une isolation des murs, remplacement des fenêtres anciennes et remplacement de la chaudière à gaz. Trois scénarios de travaux sont proposés, en synthèse plus il y a de travaux engagés plus ils sont subventionnés.

Le Conseil Municipal a l'unanimité, choisi de faire la rénovation complète du logement situé au 89 grande rue et charge le Maire de faire réaliser un audit du logement 10 rue du Four à Tormancy.

6- Préparation budgets 2024 débat d'orientation budgétaire

Pour les recettes :

- Le Maire informe le Conseil que deux emprunts arrivent à échéance cette année, ce qui représente environ 25 000 €.
- Les attributions de compensations versées par la CCS au titre de l'année 2024 seront de 352 535 € plus une régularisation au titre des années précédentes d'un montant de 1 176 €.

L'étude géotechnique topographique et parcellaire du réseau assainissement est terminée, une réunion devrait être programmée prochainement pour étudier le rapport.

Les travaux de réhabilitation de la salle attenante à la bibliothèque seront réalisés cette année en régie pour la plus grande partie.

Le Conseil consent de louer l'autolaveuse à l'association la Joie de Vivre pour 50 € par an, une convention sera établie.

7- Questions diverses

- Gîte : le Maire rencontrera Myriam BETMALLE pour établir la nouvelle organisation.

La séance est levée à 22H20.

